

Délibération n° 20 : 12/06/2018

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL 2018

Le Compte Administratif 2017 et le Budget Primitif 2018 ont été adoptés le 20 mars 2018, suite à l'adoption du Compte Administratif, le Budget Primitif a intégré le résultat 2017.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'adopter une décision modificative du Budget Principal 2018 afin de prendre en compte les versements des avances pour la réalisation des travaux d'extension du Musée de Camargue.

Le Comité syndical du Parc naturel régional de Camargue a délibéré en février 2017 pour la réalisation de la 2^{ème} tranche du contrat départemental et notamment le financement des travaux de l'extension du Musée de la Camargue. Ces travaux ont débuté en février 2018, et il s'agit dorénavant de verser les avances pour la réalisation de ces travaux aux différents fournisseurs. Pour ce faire le budget principal doit intégrer les sommes nécessaires.

Il est donc proposé de diminuer en section d'investissement la ligne budgétaire 2314 "Construction sur sol d'autrui" d'un montant de 65 295 €, et d'ouvrir la ligne budgétaire 238 « Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles » pour le paiement de ces travaux et de l'abonder d'un montant de 65 295 €, sans diminution de recettes en contrepartie.

Pour la section d'Investissement la répartition des sommes en versement d'avance sera donc établie selon la proposition ci-après :

Article 238 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 65 295 €
Article 2314 Construction sur sol d'autrui	- 65 295 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- Adopte la décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2018 en ouvrant la ligne budgétaire 238 « Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles » ;
- Valide l'abondement d'un montant de 65 295 € et la diminution de la ligne budgétaire 2314 "Construction sur sol d'autrui" d'un montant de 65 295 €.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 27 JUIN 2018
Et de l'affichage effectué le 27 JUIN 2018



Registre des délibérations - Délibération n° 20 : 12/06/2018

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL 2018

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le douze juin à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents**

- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Bruno Genzana
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Roland Chassain, Roger De Murcia
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir**

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud
 Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Roger De Murcia
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard
 Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb à Henri Rivas

► **Étaient absents-excuses**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Cyril Juglaret, Jean-Marc Martin-Teissere
 Commune d'Arles : David Grzyb, Pierre Vétillart
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 18 membres**

► **Autres personnes présentes**

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue
 Nicolas Guéritaine, Chargé de projet PNR et Leader, territoires du Littoral occidental aux Alpes, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
 Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Pascale Durif-Varambon, Directrice adjointe, responsable du pôle « Administration générale et ressources », Parc naturel régional de Camargue
 Cécile Héritier, Assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

En exercice	Nombre de membres	
	Présents et représentés	Votants
30	16	16

En exercice	Nombre de voix	
	En exercice	Votants
78	40	

Date de convocation 15/03/2018 RC – 142/143

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/06/2018

Application agréée e-legalite.com